

Solidarité avec les jeunes migrants et avec tous les migrants

Ou comment les jeunes migrants mineurs font face à l'hostilité de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'Éducation Nationale.

Nous sommes plusieurs collectifs réunis dans l'Assemblée Solidarité Alès à aider plusieurs dizaines de jeunes. D'autres associations et collectifs font la même chose à Nîmes. Et nous constatons tous les mêmes situations terribles pour les jeunes mineurs migrants.

Les Mineurs Non Accompagnés — à savoir les jeunes mineurs voyageant seul de moins de dix-huit — sont en butte à l'hostilité de l'ASE et de l'Éducation nationale. Le département (dont dépend l'Aide Sociale à l'Enfance) délègue à une association l'évaluation de la minorité de ces jeunes. Les jeunes que nous connaissons nous ont tous racontés n'avoir vu qu'une personne chargée de l'évaluation de leur minorité, sur simple présomption. En cas de refus de minorité — ce qui est fréquent — les jeunes sont laissés à eux-mêmes. Leurs recours devant le juge des enfants étant régulièrement rejetés, il leur faut faire appel et dans l'attente de l'audience — qui dure de long mois — ils ne sont pas scolarisés, ni pris en charge et n'ont pas accès à la formation.

Même ceux qui, reconnus mineurs, sont supposés être pris en charge par l'ASE restent des mois à attendre dans une chambre d'hôtel, sans perspective, ni accompagnement. Et quand ils parviennent seuls — au prix de grandes difficultés — à trouver employeur et formation, il arrive que l'ASE — leur responsable légal — refuse de signer les documents nécessaires... Ce service départemental fait parfois même appel de la décision du juge afin de se soustraire à son devoir de prise en charge ! Il a ainsi fallu avoir recours au référé liberté afin de contraindre l'ASE à simplement jouer son rôle en signant un contrat !

Nous ne comprenons pas cette politique du département, ou plutôt nous comprenons qu'il y a un manque criant de moyens pour l'ASE et que le département fait le choix de laisser ces jeunes à la rue et non scolarisés.

D'un autre côté, s'agissant des MNA de moins de 16 ans qu'il est obligatoire de scolariser, c'est l'Éducation nationale qui met des bâtons dans les roues. La procédure normale veut que ces jeunes migrants fassent un entretien avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) avant d'être évalués et orientés par le CASNAV vers une classe adaptée. Pourtant, dans plusieurs situations, nous avons constaté que le CIO et le CASNAV se renvoient la balle pour n'accepter de poursuivre éventuellement la procédure que lorsque les élèves sont pris en charge par l'ASE. De nombreux MNA se voient ainsi baladés sans fin entre la Justice, le département, l'Éducation nationale, au gré de procédures kafkaïennes.

Fait-on face à un racisme d'État à différents niveaux, fait-on face à une volonté délibérée de maintenir des jeunes dans des situations précaires où ils sont prêts à tout accepter ? L'absurdité de ce système dissimulerait-elle, au fond, une véritable fabrique à sans-papiers, corvéables à merci ?

Quoi qu'il en soit, il est inacceptable de voir des enfants laissés à la rue, sans aucune perspective ! Rappelons que ces jeunes ont souvent vécu l'horreur sur la route : les prisons libyennes (payées par l'Europe) et leur lot de torture ; la traversée du désert menée par des trafiquants d'êtres humains, celle de la Méditerranée où meurent des milliers de personnes chaque année, les kidnappings, demandes de rançons, rackets, viols, réduction en esclavage... et tout ça encore mineur !!!

**Contre la politique discriminatoire de l'ASE et du département pour les MNA,
contre les barrières à la scolarisation des MNA dressées par l'Éducation Nationale
Liberté de circulation et d'installation**

**RASSEMBLEMENT le 10/01/2025 devant le Conseil Départemental (1 rue
Guillemette, Nîmes) à partir de 9h00**

Assemblée Solidarité Alès
assembleesolidariteales@riseup.net